

CHRONOTACHYGRAPHE ELECTRONIQUE

DEMANDE DE CARTE ENTREPRISE

La carte d'entreprise est accordée aux entreprises monégasques immatriculées au registre du commerce propriétaires ou détentrices de poids lourds.

Cochez ci-dessous la case correspondante à votre demande :

- Première demande N° de la carte à remplacer pour :
- Renouvellement Perte Vol Dysfonctionnement

IDENTITE DE L'ENTREPRISE : N° du Registre du commerce :

Raison sociale :

Adresse (siège social):

Téléphone : Fax : Mail :

NOMBRE DE CARTES ANONYMES DEMANDEES :

En cas de renouvellement, le nombre de cartes indiqué doit être inférieur ou égal au nombre de cartes arrivées à échéance.

LE GESTIONNAIRE DES CARTES DE L'ENTREPRISE :

Madame Monsieur Fonction :

Nom (nom de jeune fille pour les dames) :

Nom d'usage :

Prénom : Tél. :

Mail :

Cachet et signature du gestionnaire des cartes :

Monaco, le

Cadre réservé au Service _____

N° d'enveloppe :

N° de client :

N° de dossier :

Date de traitement :

Joindre au formulaire les pièces suivantes :

- une copie du registre du Commerce et de l'Industrie en cours de validité,
- Règlement du droit d'usage :
 - Espèces / Cash
 - Chèque bancaire ou postal compensable à Monaco ou en France
 - Carte bancaire VISA uniquement

Les cartes sont émises pour une durée de 5 ans, contre paiement d'un droit d'usage.

Les cartes sont renouvelables à échéance à la demande des entreprises.

Les cartes peuvent être remplacées en cas de perte, de vol ou de dysfonctionnement; ce remplacement s'effectue contre paiement, sauf dans le cas d'un dysfonctionnement dû à une défaillance technique de la carte.

En cas de demande de remplacement d'une carte en dysfonctionnement, il faut obligatoirement restituer la carte défectueuse.

Tout responsable d'entreprise installée à Monaco qui exploite un poids lourd ou un parc de poids lourds peut demander une ou plusieurs cartes, pour lui-même ou pour ses collaborateurs.

Ces cartes permettront de gérer le transfert des données enregistrées depuis l'appareil embarqué vers le système informatique de l'entreprise.

Les cartes d'entreprise sont non nominatives, conformément au règlement communautaire. Ces cartes ne portent que le nom et l'adresse du siège social de la société.

Remplacer la carte :

Dans quel cas ?

Cas 1 : Déclaration de vol ou de perte

La carte est déclarée perdue ou volée.

Cas 2: Fiche de signalement d'incident terrain

Vous rencontrez un incident avec la carte lors de son utilisation (hors carte restée bloquée dans le chronotachygraphe).

Cas 3 : Déclaration de carte bloquée

La carte reste bloquée dans le chronotachygraphe et ne peut être extraite.

Les informations que nous collectons dans ce formulaire sont nécessaires à l'émission d'une carte entreprise. Ces informations seront traitées par notre service aux fins de gestion de la carte.

Conformément à la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives, ces informations sont exploitées par le Service des Titres de Circulation (STC) par des moyens informatiques. Pour plus d'informations sur le sujet, ou pour exercer votre droit d'accès ou de rectification, vous pouvez vous adresser à l'accueil du STC..